

valence  
ROMANS  
AGGL

# RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017



## Sommaire

Édito.....	3
Préambule.....	4
<b>Finalité 1 Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.....</b>	<b>6</b>
<i>État des lieux - Où en est l'Agglo ?</i> .....	6
<i>Actions - Comment l'Agglo contribue à la finalité 1 ?</i> .....	6
Aller vers un territoire à énergie positive :.....	6
Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat :.....	7
Encourager le développement des énergies renouvelables :.....	7
Stockage carbone :.....	8
Favoriser la mobilité durable et améliorer la qualité de l'air :.....	8
Élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET) :.....	9
Grille d'évaluation des actions.....	9
<b>Finalité 2 Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.....</b>	<b>10</b>
<i>État des lieux - Où en est l'Agglo ?</i> .....	10
<i>Actions - Comment l'Agglo contribue à la finalité 2 ?</i> .....	10
Coordonner et animer une gouvernance territoriale autour de l'agriculture et de la forêt :.....	10
Favoriser le maintien et le développement des activités agricoles et forestières du territoire :.....	10
Développer un projet alimentaire de territoire :.....	11
Proposer une restauration collective bio et locale :.....	11
Assurer une gestion durable de la ressource en eau :.....	11
Agir sur la prévention des déchets :.....	12
Améliorer la collecte et le tri des déchets :.....	12
Protéger les espaces naturels et les paysages :.....	12
Grille d'évaluation des actions.....	13
<b>Finalité 3 Épanouissement de tous les êtres humains.....</b>	<b>14</b>
<i>État des lieux - Où en est l'Agglo ?</i> .....	14
<i>Actions - Comment l'Agglo contribue à la finalité 3 ?</i> .....	14
Animer un réseau de lecture publique :.....	14
Valoriser le patrimoine bâti, naturel et paysager :.....	15
Soutenir les enseignements artistiques :.....	15
Encourager une dynamique culturelle rurale :.....	15
Gérer les piscines couvertes communautaires et assurer l'apprentissage de la natation aux élèves des écoles primaires :.....	15
Développer l'accès au numérique pour tous :.....	16
Grille d'évaluation des actions :.....	17

<b>Finalité 4 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations.....</b>	<b>18</b>
<i>État des lieux - Où en est l'Agglo ?</i> .....	18
<i>Actions - Comment l'Agglo contribue à la finalité 4 ?</i> .....	18
Proposer une offre petite enfance de qualité :.....	18
Promouvoir la solidarité territoriale :.....	19
Agir dans les quartiers Politique de la Ville :.....	19
Promouvoir des logements accessibles pour tous :.....	19
Grille d'évaluation des actions.....	20
<b>Finalité 5 Transition vers l'économie circulaire.....</b>	<b>21</b>
<i>État des lieux - Où en est l'Agglo ?</i> .....	21
<i>Actions - Comment l'Agglo contribue à la finalité 5 ?</i> .....	21
Soutenir l'emploi local et l'économie de proximité :.....	21
Valoriser et promouvoir l'attractivité économique du territoire :.....	21
Favoriser l'émergence et l'ancrage de projets innovants :.....	22
Impulser une dynamique touristique :.....	22
Sensibiliser les citoyens et les acteurs locaux au développement durable :.....	22
Grille d'évaluation des actions.....	24
<b>Exemplarité L'Agglo s'engage.....</b>	<b>25</b>
Former et sensibiliser les services et les élus au développement durable :.....	27
Prendre en compte les critères environnementaux et sociaux dans la commande publique :.....	27
Agir sur la consommation de papier :.....	27
Agir sur les consommations d'énergie :.....	27
Utiliser des fournitures écoresponsables :.....	28
Mener une politique de ressources humaines responsable :.....	28
<b>Perspectives Comment faire mieux demain ?.....</b>	<b>29</b>
Mettre en place un reporting environnemental :.....	29
Améliorer la démarche d'écoresponsabilité :.....	29
Développer une politique RH responsable :.....	29
Développer la sensibilisation et la communication :.....	29
Mettre en œuvre la transition énergétique du territoire :.....	29
Renforcer l'action sur la prévention et la réduction des déchets :.....	29
Assurer une gestion durable des ressources :.....	30
Améliorer l'offre de services pour la famille et la sécurité :.....	30
Améliorer les services culturels :.....	30
Harmoniser le développement économique au service du territoire:.....	30



Comme chaque année nous vous présentons ce « Rapport de Développement Durable ».

Outil d'évaluation indispensable des politiques publiques menées par notre collectivité, ce document permet de mettre en lumière nos actions en faveur de l'environnement, d'une croissance raisonnée et de la cohésion sociale.

Il permet aussi de souligner que le développement durable nécessite un engagement collectif et transversal, qui implique à la fois les élus, les agents et les partenaires de notre communauté d'agglomération.

Qu'il s'agisse de nos actions « Renov Habitat Durable », de notre engagement en faveur d'une stratégie agro-alimentaire locale, de l'aménagement numérique du territoire, de la gestion des déchets ou de la préservation de la ressource en eau, cette nouvelle édition témoigne de la mutation constante de notre agglomération et de sa nécessaire évolution pour répondre pleinement au bien-être de ses habitants.

Dans ce domaine, comme dans de nombreux autres, nous pouvons être fiers de la pierre que nous apportons à ce grand mouvement vers une planète plus écologique, qui place l'humain et son environnement au cœur de ses préoccupations.

**Nicolas Daragon**  
Président de Valence Romans Agglo  
Maire de Valence



## PREAMBULE

Le développement durable vise « à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »<sup>1</sup>, il concilie à la fois protection de l'environnement, équité sociale et efficacité économique.

La communauté d'agglomération Valence Romans Agglo présente ici son **rapport annuel de développement durable** qui offre une vision d'ensemble sur les contributions des actions, programmes et politiques du territoire aux 5 finalités au développement durable<sup>2</sup>.

L'ensemble des services de l'Agglo s'est impliqué dans **l'élaboration collaborative** de ce rapport qui entend présenter de façon synthétique et illustrée les engagements et les actions de l'Agglo en faveur du développement durable. Il répond par ailleurs aux obligations réglementaires<sup>3</sup> qui incombent à l'Agglo en matière de reporting environnemental. Ils s'adressent à toutes les parties prenantes de l'Agglo, citoyens, acteurs socio-économiques, acteurs publics et partenaires.

Devenue « Valence Romans Agglo » depuis le 7 janvier 2017, regroupant **56 communes et 216 000 habitants** (ce qui en fait la plus grande intercommunalité du département), l'agglomération exerce l'intégralité des compétences (obligatoires et facultatives) dont étaient dotées les 4 intercommunalités formant Valence Romans Sud Rhône-Alpes, certaines s'exerçant sur toutes les communes et d'autres sur une partie seulement. Ce sont donc les actions menées dans le cadre de ces compétences qui sont présentées ici.

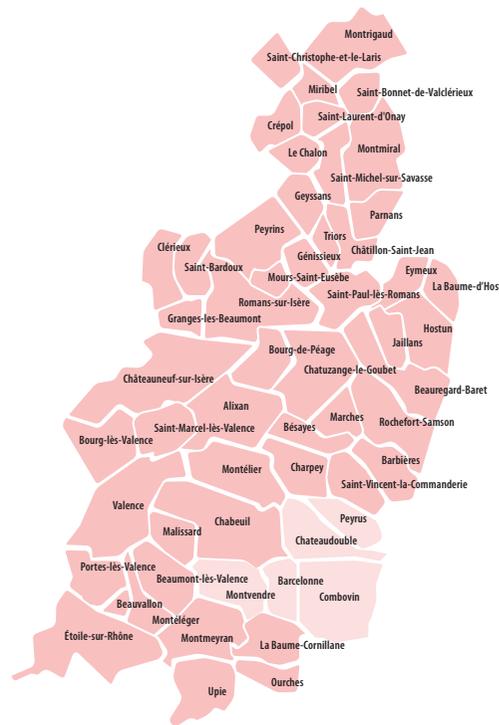
Afin de respecter ses obligations réglementaires, l'Agglomération vous présente son action à travers les 5 finalités du développement durable, mais ces actions s'inscrivent évidemment dans le projet de territoire 2016-2020, qui guide l'action de l'Agglomération pour construire un territoire équilibré au niveau institutionnel et politique, économique et financier, social et territorial autour de 5 piliers :



<sup>1</sup> Rapport Brundtland, 1987.

<sup>2</sup> Le Cadre de référence national des projets territoriaux durables et Agendas 21 locaux propose une grille de lecture autour de 5 éléments de méthode à mettre en œuvre et de 5 finalités auxquelles les actions doivent contribuer autant que possible.

<sup>3</sup> En application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de présenter en amont du vote du budget, un rapport faisant le point sur la situation en matière de développement durable de la collectivité au sens du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.



Pour chacun des 5 piliers du projet de territoire, des actions prioritaires ont été identifiées autour d'objectifs partagés et 304 millions d'euros investis d'ici 2020.

Ce second rapport de développement durable s'inscrit toujours dans le contexte particulier de la mutualisation récente de nombreux services et de l'important travail de réorganisation interne et d'harmonisation des pratiques et des moyens. Par rapport au premier rapport, l'Agglomération a souhaité se rapprocher des recommandations du ministère (à travers le Commissariat Général au Développement Durable) et intégrer une partie d'évaluation sur une action phare par finalité, donnant plus de détail sur l'action et indiquant comme celle-ci contribue aux 5 finalités et comment

sa mise en œuvre est conforme aux « déterminants » d'une action de développement durable<sup>4</sup>.

L'Agglomération a fait le choix de présenter **un rapport synthétique et lisible** pour en faciliter l'appropriation. Il ne recherche pas l'exhaustivité, mais une **vue d'ensemble de l'action de l'Agglomération en faveur du développement durable**.

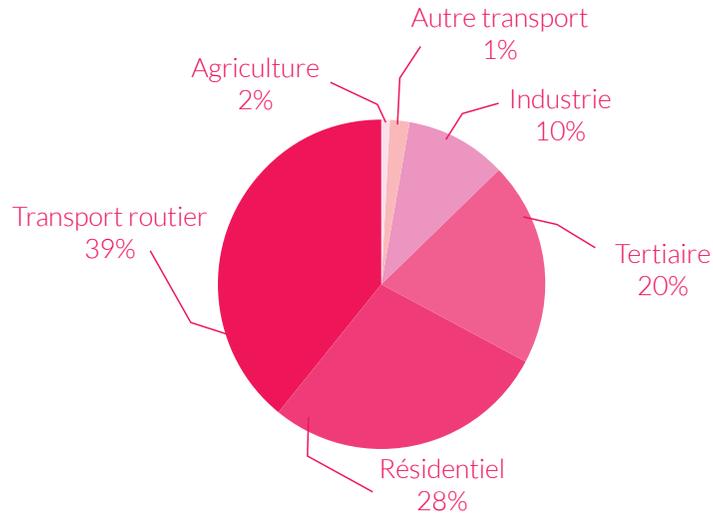
Pour plus d'information sur l'agglomération ou sur des actions en particulier, le lecteur est invité à visiter le site internet de l'Agglo **www.valenceromansagglo.fr**. Enfin, nous attirons votre attention sur le fait que ce rapport soit le rapport réglementaire de 2017, il est présenté comme toutes les années lors du conseil communautaire de débat sur l'orientation budgétaire qui se tient en début d'année. Ainsi, en tenant compte des délais de préparation, le rapport 2017 ne peut pas retracer les actualités et actions de la collectivité sur la toute fin 2017. Cela signifie que pour plusieurs données qui n'ont de sens ou ne sont connues que pour une année entière, on retrouve des données 2016, celles de 2017 n'étant pas encore connues.

<sup>4</sup> Les 5 déterminants sont : la participation de la population et des acteurs, l'organisation du pilotage, la transversalité de la démarche, l'évaluation, et une stratégie d'amélioration continue.

### Consommations énergétiques du territoire (2015) 5 670 GWh

Soit un peu plus de 26 000 kWh par an et par habitant, contre 23 260 en France

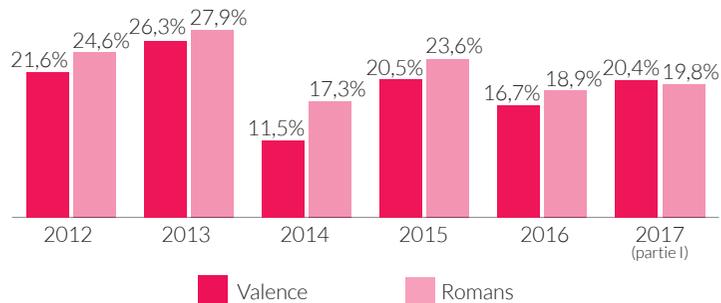
#### Répartition des consommations d'énergie (2015)



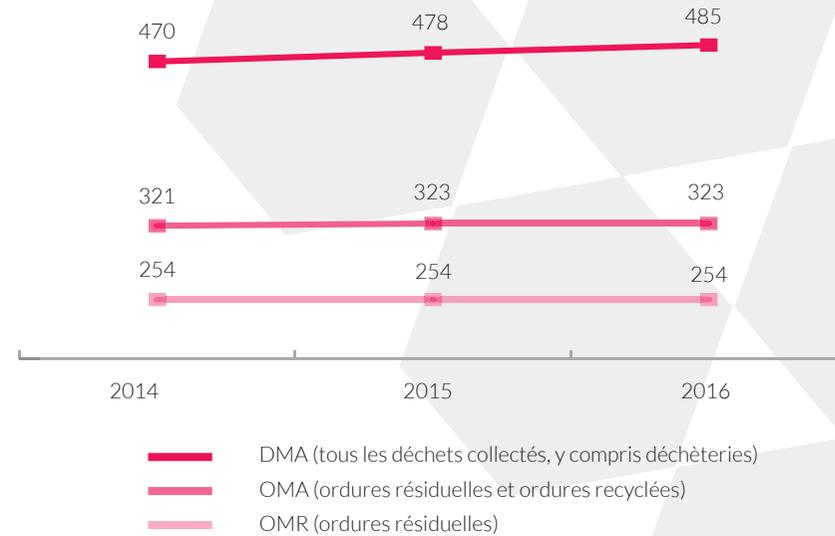
### Émissions de gaz à effet de serre de l'Agglomération (2014) 30 000 tonnes équivalent CO2

Soit 3 % des émissions du territoire

Taux annuel de journées à qualité de l'air médiocre, mauvaise ou très mauvaise (indice ATMO) sur Valence et Romans



### Évolution des quantités de déchets collectés par le service public (kg/an/habitant)



### Nombre d'habitants vivant dans un quartier « prioritaire » (2014)

26 431

soit 12,4 % de la population

### Nombre d'heures d'insertion dans les marchés publics (2016)

(l'insertion dans les marchés public a pour objet d'engager des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles)

6 176 heures



## FINALITE 1 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

**Principales thématiques concernées<sup>5</sup>** : « Plan Climat Air Énergie Territorial, consommations et demande en énergie, énergies renouvelables, impacts atmosphériques, modes de transport, émissions de gaz à effet de serre, adaptation aux changements climatiques, santé environnement... »



**Principales compétences concernées** : protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, éclairage public, aménagement de l'espace communautaire, développement économique (zones d'activité et accompagnement des entreprises), équilibre social de l'habitat, énergies renouvelables et énergies nouvelles, opérations de maîtrise de l'énergie, assainissement

### ÉTAT DES LIEUX – OÙ EN EST L'AGGLO ?



Plus d'**un demi-milliard** d'euros dépensé par les acteurs du territoire en achat d'énergie

**15 %** de sa consommation finale d'énergie du territoire couverte par la production d'énergie renouvelable

**1 million** tCO<sub>2</sub> équivalent de GES en 2013 dont 84 % d'origine énergétique

Plus d'un habitant sur sept en situation de vulnérabilité énergétique

Plus de **2°C** d'augmentation moyenne de la température depuis 1960 sur l'Agglomération

Bilan GES patrimoine et service **30** ktCO<sub>2</sub> équivalent en 2014 (dont près de la moitié pour la compétence déchets)

**42 000** points lumineux implantés sur la voie publique

Plus de **4 000** personnes conseillées ou accompagnées en 6 mois par la plateforme Renov'Habitat Durable

<sup>5</sup> Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable, CGDD, 2016

### ACTIONS – COMMENT L'AGGLO CONTRIBUE-T-ELLE A LA FINALITE 1 ?



#### ALLER VERS UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE :

- Finalisation du **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** à l'échelle de Valence Romans Agglo en s'appuyant sur les démarches préexistantes dans les anciens EPCI et dans les communes. L'Agglo a fait le choix de s'appuyer sur les **démarches TEPOS et Cit'ergie** pour concevoir son PCAET. La démarche TEPOS permet à la collectivité d'évaluer précisément tous ses potentiels territoriaux et d'orienter ses choix d'investissement et de mobilisation des acteurs. La démarche de labellisation Cit'ergie lui permet de travailler sur son fonctionnement interne, ses pratiques, ses politiques publiques en impliquant l'ensemble des directions dans un esprit d'amélioration continue.

La collectivité a construit une stratégie territoriale réaliste et ambitieuse tout au long de l'année 2017 en lien avec l'ensemble des services et de nombreux partenaires territoriaux, stratégie déclinée dans un programme d'actions comportant 82 actions œuvrant à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, à la réduction des consommations d'énergies et à la production d'énergies locales, à l'adaptation des systèmes agricoles et des services écosystémiques face aux changements climatiques ainsi qu'à l'amélioration de la qualité sanitaire de l'air. Le projet de PCAET a été adopté lors du conseil communautaire du 7 décembre 2017.

- Conduite de la visite annuelle Cit'ergie afin de mesurer le chemin parcouru, les actions réalisées et celles qui rencontrent des obstacles. L'Agglomération vise l'obtention du **label Cit'ergie** en 2018.



Six ateliers thématiques avec les acteurs du territoire, les élus et les services organisés entre février et avril 2017 pour concevoir le PCAET et le décliner dans les différentes politiques et secteurs d'activité de l'Agglo. Plus de 180 acteurs représentés lors de ces ateliers.



## ACCOMPAGNER LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT :

- ▶ **Rénov'Habitat Durable, plateforme locale de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables, accompagne les particuliers pour tout projet de rénovation complète et performante (en maison individuelle ou en copropriété), d'installation d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie.** La plateforme numérique ([www.renov-habitat-durable.com](http://www.renov-habitat-durable.com)) donne de nombreuses informations aux particuliers et professionnels (ressources documentaires, offres de financement, formation, visites de chantiers, prise de rendez-vous avec des Conseillers Information Énergie...) et permet un suivi optimal intersite et inter partenarial de l'accompagnement des porteurs de projet. L'objectif de la plateforme est de simplifier le parcours des habitants dans la rénovation énergétique de leur logement, d'améliorer l'accès aux aides et aux dispositifs de financement existants, et de les mettre en lien avec les professionnels partenaires. (13 000 visites sur le site et 1 500 comptes créés en 2017).
- ▶ Poursuite du **PIG** (Programme d'Intérêt Général) en partenariat avec l'ANAH et le département de la Drôme pour l'accompagnement et des aides financières pour la rénovation du logement privé (Propriétaires occupants et Propriétaires bailleurs pour la création d'une offre locative sociale (accessibilité, rénovation énergétique...) avec des aides complémentaires très incitatives de l'Agglomération pour les projets les plus économes en énergie, Appel à projet pour la rénovation des Copropriétés.
- ▶ Poursuite de la démarche **DORÉMI**, dispositif opérationnel de rénovation des maisons individuelles proposant un accompagnement renforcé et des conseils à la rénovation thermique pour les propriétaires (travaux d'isolation des murs, de la toiture, du plancher, menuiseries, ventilation, chauffage, eau chaude sanitaire). Ce dispositif assure la formation des entrepreneurs locaux à la haute performance énergétique et les aide à se constituer en groupement.
- ▶ Poursuite du plan **Rénov'Copro** pour accompagner les copropriétaires et les syndicats dans leurs projets de rénovation énergétique. Le plan Rénov'Copro assure l'information, la sensibilisation et la formation des acteurs, l'accompagnement technique, juridique et financier des projets de rénovation et l'animation du plan local Copropriétés.
  - ▶ Utilisation du site **Coachcopro** (<http://rhonealpes.coachcopro.com>), service en ligne gratuit et indépendant d'accompagnement des projets de rénovation énergétique des copropriétés.
    - ▶ Aide au financement d'Audit global en copropriété et fonds d'aide à la rénovation BBC.
    - ▶ Organisation des « petits-déj de la copro » afin d'échanger avec les syndicats sur des problématiques communes et la création d'un observatoire local des copropriétés.

- ▶ Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt à destination des architectes dans le but d'identifier et de référencer de nouveaux professionnels partenaires proposant des offres d'accompagnement de projets de rénovation adaptés en maison individuelle ou en copropriété (environ 40 architectes nouvellement partenaires). Mise au point d'une formation spécifique pour les architectes sur la rénovation énergétique performante en maison individuelle.
- ▶ Mise en place de Fonds d'aide à la rénovation BBC et aux énergies renouvelables : 6 000 € pour les maisons individuelles et 4 000 € par logement en copropriété (sous conditions de ressources). Des primes complémentaires (énergies renouvelables, bâtiment patrimonial, matériaux biosourcés) peuvent être versées.
- ▶ Lancée fin 2016 pour améliorer la qualité de l'air, la prime air bois, qui rencontre un grand succès, permet aux propriétaires d'un appareil polluant de chauffage au bois de les remplacer par un appareil très performant, grâce à une aide allant de 1000 à 3000 euros selon le type d'installation.
- ▶ Le Fonds chaleur solaire permet d'aider les particuliers à s'équiper en solaire thermique, grâce à un accompagnement des conseillers et à une aide financière (1 500 euros pour des chauffe-eau solaires, 3 000 pour des panneaux hybrides et 5 000 pour un système de chauffage solaire)
- ▶ Depuis le début de l'année 2017, un véhicule démonstratif, la « **Rénov'Habitat mobile** », sillonne le territoire pour aller à la rencontre des habitants de l'Agglo et faire connaître les différents dispositifs existants (aides pour rénover, pour s'équiper en énergies renouvelables...).
- ▶ Élaboration d'un **plan pluriannuel de sobriété énergétique du patrimoine bâti** de la collectivité. Le plan vise, entre autres à investir afin de mieux suivre les consommations du patrimoine et identifier les actions prioritaires, à mener des travaux de rénovation énergétique, et à optimiser les contrats existants. En cours de finalisation, il permettra une mise en œuvre à partir de 2018 pour 3 à 4 ans.



En 2017, 398 logements en copropriété accompagnés via Rénov'copro, 534 logements accompagnés dans le cadre du PIG, 170 copropriétaires formés.

650 personnes informées avec la Rénov'Habitat mobile au cours de 20 manifestations (marchés, foires, fêtes de village...)

300 dossiers acceptés pour la prime air bois

36 dossiers accompagnés pour s'équiper en solaire thermique.

## ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES :

- ▶ **Soutien au développement des projets renouvelables** grâce à l'action de long terme de la **SEM ROVALER** (photovoltaïque, méthanisation).
- ▶ Développement de plusieurs **projets de centrales photovoltaïques** sur d'anciennes décharges, en ombrières de parking et sur d'importantes toitures du territoire par la SEM ROVALER.
- ▶ Signature d'une **convention avec ENEDIS et HESPUL** pour anticiper l'évolution des réseaux de distribution d'électricité au regard du développement des énergies renouvelables diffuses (en lien avec l'élaboration du cadastre solaire sur les toitures de Valence Romans Agglo).
- ▶ **Finalisation du schéma territorial de développement de la méthanisation**, identification de 3 secteurs de projet prioritaires et accompagnement des porteurs de projet de potentiels.
- ▶ Poursuite de la démarche de **déploiement de la filière hydrogène** sur le territoire suite à l'inauguration de la station de Valence ROVALTAIN fin 2016 et inscription de Valence Romans Agglo dans le projet régional Zero Emission Valley. Adhésion de Valence Romans Agglo à l'AFHYPAC.



*Poursuite des travaux sur le parc éolien de Montrigaud. Les douze éoliennes permettront de produire, en moyenne, l'équivalent de la consommation annuelle en électricité de 25 000 personnes. Leur mise en service est prévue pour début 2018. Les travaux du second parc de huit éoliennes dans la forêt de Thivolet, sur la commune de Montmiral ont été lancés en septembre 2017.*

## STOCKAGE CARBONE :

- ▶ Lancement de l'observatoire de la santé des sols ROVALTERRA par le SCoT du Grand Rovaltain (dont Valence Romans Agglo est adhérent). L'observatoire étudiera la santé des sols de plusieurs typologies de sols représentatifs du territoire du point de vue de la biodiversité et du stockage carbone.

## FAVORISER LA MOBILITE DURABLE ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR :

- ▶ Mise en œuvre du **Plan de Déplacement Urbain (PDU)** de Valence Romans Déplacement (autorité organisatrice de la mobilité et des transports), adopté fin 2015 le PDU a pour objectif de développer une offre de mobilité adaptée au territoire, respectueuse de l'environnement et de la santé.

- ▶ Soutien à la mise en place d'un **observatoire de la mobilité** afin d'évaluer et d'orienter la politique de mobilité grâce au suivi d'un ensemble d'indicateurs.
- ▶ Concertation avec les autres autorités organisatrices des mobilités pour **favoriser l'intermodalité** entre les différents modes de transports publics.
- ▶ Soutien au **développement de la pratique du vélo** avec plusieurs actions comme l'élaboration d'un schéma Directeur Vélo, d'une charte des aménagements cyclables, d'un Guide Vélo, le développement d'aides financières pour l'acquisition et la mise en place de stationnements sécurisés pour les vélos.
- ▶ Réalisation d'un **bilan de la qualité de l'air** sur l'Agglomération et réduction de la vitesse sur la portion d'autoroute A7 qui traverse Valence afin de lutter contre la pollution atmosphérique et de préserver la qualité de l'air.
- ▶ Poursuite de la **Prime Air Bois** pour le remplacement des cheminées et appareils de chauffage au bois d'ancienne génération par des appareils plus performants et moins polluants (300 demandes d'aides déposées).



## GRILLE D'EVALUATION DES ACTIONS

	Rôle de l'Agglo	Maitre d'œuvre
Présentation de l'action	État d'avancement	
	Atteinte des objectifs	
	Auto appréciation	
Impact sur les finalités du développement durable	Finalité 1 Lutte contre le changement climatique	
	Finalité 2 Préservation de la biodiversité	
	Finalité 3 Épanouissement de tous	
	Finalité 4 Cohésion sociale et solidarité	
	Finalité 5 Modes de production et de consommation responsables	
Mise en compte des éléments de démarche	Participation des acteurs	
	Organisation du pilotage et transversalité	
	Évaluation partagée et amélioration continue	

Engagement concret et structurant, la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial vise à guider l'ensemble des politiques de l'agglomération pour aménager un cadre de vie écologiquement responsable, attractif et porteur d'épanouissement pour ses habitants, ses entreprises... Le PCAET, engagé dès 2015, se veut également l'outil de coordination de la transition énergétique sur le territoire œuvrant ainsi en relation étroite avec l'ensemble des acteurs locaux. Outre un aspect règlementaire, le projet fait suite à une succession de reconnaissance de l'implication du territoire, reconnu « Territoire à Energie Positive » (TEPos) par la Région et l'ADEME puis « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) par l'Etat, ce qui lui a permis d'obtenir des moyens pour définir une politique et des actions ambitieuses.

Un important diagnostic technique portant entre autres sur les émissions de gaz à effet de serre ou de polluants, l'énergie (consommation et production), ou encore les vulnérabilités au changement climatique, a permis d'identifier les secteurs prioritaires d'intervention pour tendre vers les objectifs nationaux.

Il s'est accompagné d'une importante concertation et co-élaboration du projet, avec les élus, les services, les partenaires institutionnels et l'ensemble des acteurs locaux, à travers de nombreux entretiens, un questionnaire aux 56 communes, des comités de pilotage partenariaux ainsi que 6 ateliers thématiques partenariaux sur mars et avril 2017. Aujourd'hui, on compte plus de 180 partenaires inscrits dans la démarche de l'Agglomération, qu'il s'agisse de collectivités, d'associations ou d'entreprises.

En parallèle, la collectivité s'est également engagée dans une démarche de labélisation Cit'ergie qui récompense les collectivités les plus engagées et disposant d'un plan d'action ambitieux en faveur de l'énergie et du climat. L'ensemble des services de l'Agglomération (et les services mutualisés avec la ville) ont été mobilisés et se sont investis puisque l'Agglo vise l'obtention du label en 2018.

2018 verra donc la montée en puissance de la mise en œuvre des actions identifiées à la fois dans le PCAET et dans Cit'ergie, aussi bien par l'Agglo et ses partenaires.

Le projet de PCAET a été arrêté par le Conseil Communautaire du 7 décembre 2017 et sera ensuite soumis à l'avis de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à consultation publique avant d'être définitivement adopté.



## FINALITE 2 PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

**Principales thématiques concernées<sup>6</sup>** : habitats écologiques et paysages, qualité des milieux, gestion des déchets et des eaux usées, ressources naturelles, territoires ruraux, méthodes agronomiques, environnement de qualité...

**Principales compétences concernées** : protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, chemins de randonnée, gestion des déchets, prévention des inondations et milieux aquatiques, protection de la ressource en eau, actions de développement d'intérêt communautaire en faveur de l'agriculture et du tourisme, protection et valorisation des espaces naturels et des paysages d'intérêt communautaire, valorisation des espaces naturels sensibles et des sites Natura 2000.



### ÉTAT DES LIEUX – OÙ EN EST L'AGGLO ?



- 40 000 hectares de surface agricole utile (soit 47 % du territoire)
- 16 700 hectares de surface boisée et 14 807 propriétés forestières
- 115 exploitations labellisées Agriculture biologique
- 32 produits bio référencés dans la cuisine centrale pour 5 500 repas servis
- 7 captages prioritaires contribuant à l'alimentation d'environ 80 % de la population
- 1 400 km de réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées
- 13 déchèteries communautaires et 3 conteneurs de réemploi
- 54 930 tonnes d'OMR collectées en 2016 soit 258 kg/an/hab (hors CC de la Raye) (moyenne nationale 269 kg/an/hab)
- 14 682 tonnes de déchets recyclables (verres, corps creux et corps plats) collectées en 2016 soit 69 kg/an/hab (hors CC de la Raye) (moyenne nationale 76 kg/an/hab)
- 115 km de sentiers de randonnée labellisés PR, et 70 km en GR

<sup>6</sup>Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable, CGDD, 2016

### ACTIONS – COMMENT L'AGGLO CONTRIBUE-T-ELLE A LA FINALITE 2 ?



#### COORDONNER ET ANIMER UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE AUTOUR DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

- ▶ **Animation d'instance multipartenariale** pour co-définir la stratégie agricole et forestière de l'Agglo, mettre en œuvre les actions concrètes, les suivre et les évaluer
- ▶ **Mise en place d'un plan d'action autour de 3 Grandes Ambitions 2016-2020.**
- ▶ **Travail interterritorial** sur les problématiques dont les enjeux dépassent le périmètre de l'agglomération

#### FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES DU TERRITOIRE

- ▶ **Veille et soutien à la préservation du foncier agricole et forestier et à l'installation :** dispositif d'Espace Test Agricole sur des parcelles communautaires, définition d'une stratégie foncière ambitieuse, accompagnement des communes dans leur démarche de planification urbaine, mobilisation autour de l'emploi saisonnier en agriculture et forêt et promotion des métiers...
- ▶ **Mise en place d'un plan d'action « forêt-bois » :** mobilisation des partenaires de l'Agglo pour soutenir le développement des filières dans une logique de développement local, aide au regroupement des propriétaires privés, structuration de dessertes structurantes, accompagnement des acheteurs publics et privés autour du bois local, accompagnement dans l'évolution des pratiques moins impactantes pour les ressources naturelles (eau notamment) et anticipation du changement climatique, information et sensibilisation pédagogique sur la richesse de la forêt du territoire, relance du Plan Pastoral Territorial...

- ▶ Participation de l'Agglo au 6<sup>e</sup> salon **Tech&Bio**, le salon des techniques Bio et alternatives en septembre 2017 à Bourg-lès-Valence, avec un stand présentant les actions menées dans le cadre de la charte agricole et forestière (et plus particulièrement sa politique de réduction des pesticides, et une conférence pour présenter les actions mises en place en faveur de l'agriculture locale et de qualité.



*Expérimentation de la mise en évidence sur les marchés des producteurs locaux permettant aux consommateurs d'identifier facilement les étals avec un repère visuel sur une dizaine de communes volontaires.*

### DEVELOPPER UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

- ▶ **Soutien et promotion des circuits courts** : diagnostic alimentaire territorial en cours, mise en place d'une plateforme web « guide des producteurs locaux », outils de communication sur les marchés pour repérer les étals proposant des produits locaux, soutien des initiatives locales, opération « produits locaux à la carte » pour accompagner les traiteurs et restaurateurs à s'approvisionner davantage localement...
- ▶ **Sensibilisation et information autour de l'agriculture locale** : mobilisation des structures de proximité pour informer et accompagner les habitants dans leurs pratiques d'achat alimentaire, accompagnement des collectifs et projets d'habitants, campagne pédagogique dans les écoles du territoire.
- ▶ **Développement de la part des produits locaux et bio/locaux dans la restauration collective (cantine scolaire, ALSH portage à domicile...)** : accompagnement des communes, services de l'Agglo et des producteurs, aide à la structuration de filière en lien avec les producteurs et les plateformes logistiques, sensibilisation des convives...



*Projet de « pépinière agricole » pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs en bio avec la mise à disposition de terrains*

### PROPOSER UNE RESTAURATION COLLECTIVE BIO ET LOCALE

- ▶ Lancement d'une **étude de faisabilité** pour l'extension du service de restauration scolaire et l'intégration de la restauration Petite enfance à la cuisine centrale scolaire. Les résultats sont attendus début 2018 pour prise de décisions.
- ▶ De plus, la cuisine centrale poursuit ses actions exemplaires déjà engagées sur :
  - l'approvisionnement, avec le choix de **produits de saison et locaux** (achats chez des producteurs locaux en circuits courts) et de labels biologiques et durables (32 % des achats en bio).
  - Le maintien de l'obligation pour les traiteurs fournissant les repas à la petite enfance d'**intégrer une part de bio et de produits locaux** (avec des produits ciblés comme le pain ou les yaourts et un nombre de produits allant au-delà de l'objectif de 20 %).
  - La continuité de tous ses engagements en faveur du bio et d'une restauration de qualité : **opération 1 fruit (local, bio et de saison) à la récré, charte qualité, participation à la fête du bio**, entrée prévue dans le dispositif « **Mon restau responsable** » pour 2017...

Enfin, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, **9 nouvelles communes** bénéficient des services de la restauration collective de l'Agglo. 5 500 repas sont ainsi servis chaque jour dans les écoles concernées, soit une augmentation de 500 repas environ. D'autres communes souhaitent rejoindre ce service et l'Agglo travaille à adapter les locaux de la cuisine centrale pour pouvoir donner une suite favorable à leur demande.



*Signature d'une convention avec la banque alimentaire pour le don en nature afin de limiter le gaspillage alimentaire.*

### ASSURER UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

- ▶ **Collecte séparée des eaux de pluie** de l'avenue de la Libération pour être infiltrées dans le sol et ne plus saturer le réseau.
- ▶ Mise en œuvre des actions du **premier contrat d'Agglomération 2016-2018** avec l'Agence de l'eau, pour un montant total sur la période de 11 millions d'euros HT, dont 4 millions d'aides de l'Agence de l'Eau

► Promotion d'une **gestion alternative des eaux pluviales**, en incitant à une gestion à la source, et réalisation d'un zonage pluvial à l'échelle des 51 communes en cours.

- **Information-sensibilisation** des agriculteurs et acteurs forestiers
- **Accompagnement technique (groupes d'échanges...) aux pratiques alternatives, innovantes et bio,**
- **Structuration de filières bio et agroécologique...**



Continuité du dispositif **Qualité eau** pour accompagner techniquement et financièrement les entreprises artisanales, commerciales et industrielles dans la **lutte contre les rejets polluants**, opération collective menée avec l'Agence de l'eau et les chambres consulaires.

### AGIR SUR LA PREVENTION DES DECHETS

- Réflexion commune entre l'Agglo et le SYTRAD sur le portage d'un **programme local de prévention des déchets** à partir d'une évaluation des dispositifs actuels et des attentes des acteurs du territoire.
- Poursuite des actions du programme (compostage individuel et partagé, partenariats avec les acteurs du réemploi...)



Sur le secteur nord en 2016 près de 150 tonnes d'objets collectés :  
6 tonnes d'objets/mobiliers (sur 6 mois)  
135 tonnes de textiles (sur 8 mois)  
8 tonnes de matériaux (sur 8 mois)

### AMELIORER LA COLLECTE ET LE TRI DES DECHETS

- **Optimisation de la collecte des déchets** avec des réductions de fréquence de collecte hebdomadaire, la rationalisation des tournées et la mise en œuvre de la stratégie de collecte validée par les élus en mars 2017 (et notamment le passage en apport volontaire sur certains secteurs).
- Poursuite du **développement des filières de valorisation en déchèterie** pour réduire à son maximum le recours à l'enfouissement avec notamment la mise en place de bennes spécifiques au mobilier.

- Poursuite de la mise en œuvre de la **Redevance Spéciale (RS) pour les gros producteurs de déchets non ménagers** avec rencontre individuelle des établissements concernés pour réaliser un diagnostic de leur production de déchets et les sensibiliser à l'importance de la prévention ainsi qu'à leurs obligations réglementaires en matière de tri des déchets. Depuis le 1er janvier 2017, tout le territoire est concerné

### PROTEGER LES ESPACES NATURELS ET LES PAYSAGES

- Développement du **réseau de boucles de randonnée** : d'ici à 2018, une vingtaine de nouvelles boucles sera intégrée au réseau, pour dépasser les 1000 km d'itinéraires, contre 800 aujourd'hui
- **Structuration du réseau de sentiers** de randonnée en vue de l'édition topoguide FFR sur le sud du territoire de l'Agglo (Plaine de Valence, Monts du Matin, Raye),
- Réalisation d'un **sentier d'interprétation** sur la commune de Barbières.
- Coordination de l'action de **lutte contre la prolifération de l'ambroisie** avec un accompagnement des référents communaux, une aide au repérage des parcelles infestées et une sensibilisation de la population. Un site ainsi qu'une application gratuite ont été créés afin que chacun puisse participer activement à la lutte. En 2016, 4396 parcelles infestées ont été repérées, soit près de 11 500 ha (contre 3801 parcelles et 9700 ha en 2015).



ZOOM SUR LA STRATÉGIE ALIMENTAIRE ET CIRCUITS COURTS

GRILLE D'ÉVALUATION DES ACTIONS

	Rôle de l'Agglo	Maitre d'œuvre Soutien financier Soutien technique
Présentation de l'action	État d'avancement	
	Atteinte des objectifs	
	Auto appréciation	
	Finalité 1 Lutte contre le changement climatique	
Impact sur les finalités du développement durable	Finalité 2 Préservation de la biodiversité	
	Finalité 3 Épanouissement de tous	
	Finalité 4 Cohésion sociale et solidarité	
	Finalité 5 Modes de production et de consommation responsables	
	Prise en compte des éléments de démarche	Participation des acteurs
Organisation du pilotage et transversalité		
Évaluation partagée et amélioration continue		

Dès la création de l'agglomération de Valence Romans Agglo, la volonté politique de travailler sur une stratégie de développement agricole et forestière (DAF) a été affirmée, mobilisant élus, services et plus de 30 partenaires sur plus de 9 mois de travail. La question alimentaire (qualité, approvisionnement, filières...) est alors très rapidement apparue comme un des enjeux majeurs, un point clé de la stratégie, à la croisée des questions économiques (agriculture locale et qualitative), sociales (proximité, lien social avec les marchés et le maintien d'agriculteurs dans les zones

rurales...), sanitaires (manger sainement), culturelles (patrimoine local), paysagers et environnementaux...

Ce travail autour de la notion de l'alimentation et des circuits courts s'est traduit par la mise en œuvre ou la continuité d'actions importantes cette année, visant autant l'aspect producteur que consommateur :

- Un diagnostic alimentaire pour identifier les ressources locales (acteurs, produits, besoins et attentes des consommateurs, etc.) ;
- L'élaboration d'un guide des producteurs désormais consultable sur le site internet de l'agglomération
- Un kit de communication permettant d'identifier et valoriser les producteurs, commerçants et artisans travaillant avec les produits locaux ;
- Un appel à projet pour les traiteurs restaurateurs qui souhaitent se faire accompagner pour développer et valoriser les produits locaux dans leurs assiettes, lancé mi-avril, avec une 10aine de restaurateurs engagés ;
- Un appel à projet « consommons autrement » à destination des structures de proximité (par exemple les CCAS, les maisons pour tous, les MJC, maison de quartiers, collectifs d'habitants...), lancé fin avril, avec 8 structures en cours ;
- Un travail d'accompagnement de la restauration collective publique (restaurants scolaires, portage à domicile, etc.) afin d'augmenter la part des produits locaux et de qualité. Ce travail est dans la continuité de ce qui avait déjà été initié depuis 2012. Fin 2017, la collectivité a également organisé la 1ère édition de « Terres animées », une semaine de manifestations autour de la question alimentaire en lien avec les richesses du terroir local, grâce à une mobilisation massive des acteurs locaux (partenaires de la stratégie de DAF mais également les associations, restaurants, communes, etc.)

Parmi les perspectives, il est possible de citer la volonté de faire reconnaître l'action de la collectivité par le label « Projet Alimentaire Territorial » du Ministère, d'améliorer la communication, de développer le travail avec les industries agro-alimentaires afin qu'elles développent l'approvisionnement local, l'émergence d'une réelle plateforme de centralisation des ressources (actions, acteurs, partenaires, suivi, etc.) et enfin, l'émergence d'un comité consultatif plus large afin de suivre, évaluer et enrichir la stratégie alimentaire du territoire.

Globalement, la démarche, transversale par définition, permet de faire naître une réelle dynamique de territoire, entre acteurs, mais aussi entre services et direction de l'agglomération. Elle vise également à réancrer des actions localement, redécouvrir les richesses rurales et répond à des besoins et attentes directes, aussi bien des producteurs que des consommateurs.



## FINALITE 3 ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS



**Principales thématiques concernées<sup>7</sup>** : logement, eau potable, santé, environnement sain, éducation et formation, lutte contre la pauvreté et l'exclusion, parité et égalité professionnelle, culture, sports et loisirs, démocratie participative...

**Principales compétences concernées** : protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, équipements culturels et sportifs, enfance et jeunesse, soutien aux événements sportifs et culturels

### ÉTAT DES LIEUX – OÙ EN EST L'AGGLO ?



**120 millions d'€** prévus pour la qualité du cadre de vie par le projet de territoire

Plus de **25 millions d'€** d'investissement pour la culture d'ici à 2020

**5** manifestations soutenues ayant accueillies plus de **30 000** spectateurs

**12** projets aidés dans le cadre de l'appel à projet Culture & Territoires

**14** médiathèques, plus de **35 000** inscrits dont plus de **25 000** usagers actifs

Plus de **14 000** scolaires accueillis dans le réseau de lecture publique

Près de **11 400** personnes accompagnées en visite par le service patrimoine, dont plus de **3 200** scolaires

Plus de **7 800** visiteurs au centre de patrimoine arménien dont 40 % de scolaires

Augmentation des effectifs sur les 2 sites du Conservatoire avec près de **1 800** inscrits sur 2016/2017

**130** musiciens inscrits et répartis sur **378** groupes actifs et identifiés dans les locaux rock (répétition, accompagnement, studio, résidence)

<sup>7</sup> Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable, CGDD, 2016

### ACTIONS – COMMENT L'AGGLO CONTRIBUE A LA FINALITE 3 ?



#### ANIMER UN RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

- Mise en place d'un **service de questions-réponses pour les usagers** (suggestions, recherches) et d'un portail patrimoine avec mise en ligne et utilisation libre de cartes postales et photos d'avant 1945, notamment sur Flick'r et Wikipedia Commons.
- Poursuite des actions de **médiation culturelle** et d'inclusion sociale et de la **politique d'accessibilité** pour tous avec une offre tarifaire avantageuse et adaptée aux différents publics ainsi qu'une mise en accessibilité pour les personnes handicapées (Accès à des ressources en lignes dédiées).
- **Labellisation Bibliothèque Numérique de Référence (BNR)**, par le ministère de la Culture, qui consacre le travail de prise en compte du numérique, de l'évolution des services en ligne et du renforcement de l'offre numérique sur place (ateliers et formations sur tablette, liseuses en prêt, accès à des jeux-vidéos...) pour faire des médiathèques de véritables lieux de cultures numériques.
- **Réouverture de la médiathèque Monnaie** située à Romans-sur-Isère début septembre dans des locaux entièrement réhabilités.
- **Intégration au réseau de lecture publique intercommunal de 2 nouvelles médiathèques** : Mours-Saint-Eusèbe et Châteauneuf-sur-Isère.
- Instauration de la **formule de carte** unique permettant l'accès aux 14 médiathèques communautaires en même temps qu'aux bibliothèques communales.
- **Extension du réseau de médiathèques**, avec l'ouverture d'une nouvelle médiathèque en 2019, à Valence, sur le site Latour-Maubourg et des extensions également prévues à Chabeuil pour 2019 et Romans sur le site de Fanal (Simone de Beauvoir).



**Mise en accessibilité des ressources numériques du réseau de lecture publique pour les personnes handicapées** avec la mise à niveau de conformité aux critères d'accessibilité RGAA (Référentiel général d'accessibilité pour les administrations). Accès à des ressources en lignes dédiées (livres audios) via un partenariat avec la Médiathèque Valentin Haüy

### VALORISER LE PATRIMOINE BATI, NATUREL ET PAYSAGER

- ▶ Réalisation d'**actions de médiation** auprès des habitants et du jeune public comme l'animation de visites commentées, de balades natures, de balades nocturnes, de conférences, de « cafés patrimoine » ou encore d'ateliers pédagogiques.
- ▶ Organisation de **visites adaptées aux publics en situation de handicap**.
- ▶ Animation du **centre du patrimoine arménien (CPA)** qui poursuit son activité avec la programmation d'expositions et de rencontres hors les murs pendant ses travaux d'agrandissement.



2<sup>e</sup> édition des **circuits du patrimoine** avec découverte des églises romanes et du XIX<sup>e</sup> siècle, organisée autour de 3 circuits de 2 h 30 chacune et animés par une guide-conférencière.

**SOUTENIR LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES** et participer à la diffusion des projets musicaux et pédagogiques via le conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) (fusion des conservatoires de Romans et de Valence) :

- ▶ Le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2016-2017 a été centré sur la finalisation du **projet d'établissement**, la finalisation du **dossier de classement** et la préparation de la délibération du **conseil communautaire** pour une validation du projet le 1<sup>er</sup> décembre 2016
- ▶ Le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres ont été centrés sur plusieurs axes de travail : le **paramétrage DUONET**, l'évolution de la tarification pour les Drômois hors Agglo, la création d'une charte de l'action culturelle, et la nouvelle organisation des tests CHAM primaires.
- ▶ Ouverture de **quatre salles supplémentaires** de cours suite à l'extension de la Maison de la musique et de la danse à Valence
- ▶ Les **moments « phares »** de cette année : le vote au conseil communautaire du projet d'établissement (PE), « Micro Music » version 2016, l'accueil

du festival « Drôme de guitare » année 1 (octobre 2016), le mois MOZART, concerts symphoniques sur les 2 sites, journées portes ouvertes...

- ▶ Démarrage des **travaux d'agrandissement de l'École supérieure d'art et design Grenoble Valence (ESAD)** en 2017. Livraison prévue en septembre 2018.



**Travail, conventionnement et partenariat avec le monde de l'enseignement supérieur** pour le rayonnement du territoire (avec les services de l'Université Grenoble Alpes (UGA), ADUDA, Crous, service « Santé jeune », l'Esisar, la COMUE et le SIUAPS).

### ENCOURAGER UNE DYNAMIQUE CULTURELLE RURALE

- ▶ Poursuite de l'**appel à projets « Culture & Territoires »** afin de faire émerger des propositions artistiques, culturelles et scientifiques des acteurs locaux au sein de communes parfois éloignées des centres de diffusion culturelle. En 2017, 12 projets ont été accompagnés et 33 000 € ont été alloués par l'Agglomération pour la réalisation d'événements culturels qui rayonneront sur plus de 60 % du territoire.



9<sup>e</sup> édition de « Chemin de peintres » les 7 et 8 octobre 2017 sur 15 communes (plus de 15 000 visiteurs en 2016 venus découvrir les 200 artistes exposés). Cet événement propose **un circuit découverte pour favoriser la diffusion artistique en milieu rural** et valoriser les différents sites patrimoniaux et cette année par le biais d'un partenariat inédit avec l'École Supérieure des Arts et du Design place la question de la transmission et de la circulation des publics au cœur de ses objectifs

### GERER LES PISCINES COUVERTES COMMUNAUTAIRES ET ASSURER L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION AUX ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES :

- ▶ **Apprentissage de la natation pour les 12 000 écoliers** du CP, CE1, CE2 et CME2 du territoire au sein des piscines communautaires (centre aquatique Diabolo à Bourg-de-Péage, piscine à Bourg-lès-Valence, piscine Caneton à Romans, piscines, Jean-Pommier et Plein Ciel à Valence). L'Agglomération a mis gracieusement à la disposition des écoles les installations et propose aux enseignants l'assistance d'un maître-nageur sauveteur par classe.

- ▶ Travail sur l'enjeu sanitaire du **traitement des chloramines**, composé néfaste pour les baigneurs et le personnel des piscines, avec la mise en place des contrôles de l'air et suivis réguliers et l'**installation d'un déchloramineur** à la piscine Caneton à Romans en 2016.
- ▶ **Travaux à la piscine Caneton** jusqu'à l'été 2019 pour une surface de bassin triplée et l'aménagement d'espaces dédiés aux sportifs.



*Facilitation de la mise à l'eau des personnes handicapées avec l'équipement des quatre piscines, gérées en régie, accueillant du public avec un appareil mobile spécifique effectif en 2017.*

#### DEVELOPPER L'ACCES AU NUMERIQUE POUR TOUS :

- ▶ **Amélioration de l'accès au wifi** en cours avec l'installation de hot spot plus performant dans le réseau des médiathèques.
- ▶ Lancement **nouveau site internet** le 1er juin 2017 donnant une information claire aux habitants du territoire qui peuvent y trouver de nombreuses informations sur les actions mises en œuvre par l'agglo.
- ▶ Participation financière de l'Agglo au **Plan France Très Haut Débit** pour connecter 23 communes à la fibre optique.



ZOOM SUR LA MEDIATION CULTURELLE SUR LE PATRIMOINE ET LES PAYSAGES

GRILLE D'EVALUATION DES ACTIONS

	Rôle de l'Agglo	Maitre d'œuvre
Présentation de l'action	État d'avancement	
	Atteinte des objectifs	
	Auto appréciation	
Impact sur les finalités du développement durable	Finalité 1 Lutte contre le changement climatique	
	Finalité 2 Préservation de la biodiversité	
	Finalité 3 Épanouissement de tous	
	Finalité 4 Cohésion sociale et solidarité	
	Finalité 5 Modes de production et de consommation responsables	
Prise en compte des éléments de démarche	Participation des acteurs	
	Organisation du pilotage et transversalité	
	Évaluation partagée et amélioration continue	

Historiquement rattaché à la ville de Valence, le service patrimoine était essentiellement tourné vers le patrimoine urbain, l'architecture en ville et l'histoire de l'art, sous forme de balades urbaines. Mais en 2010, le service est transféré à l'agglomération et voit progressivement son territoire d'action s'agrandir, passant de 11 communes jusqu'à 56 en 2017. Dès lors, le projet évolue pour initier un travail de partenariat avec les communes, autour de plusieurs « cafés patrimoine », visant à ouvrir la discussion sur les questions patrimoniales en général, avec les référents culturels locaux et toutes les personnes intéressées afin d'évoquer les thématiques et les pistes

à explorer. Sur les 3 premières années, plus de 30 cafés ont été organisés, et ont permis de modifier le regard porté sur le patrimoine des communes, parfois jugé peu intéressant, à tort.

En 2014, l'agglomération a souhaité être labellisée « Pays d'art et d'histoire ». Suite à l'élaboration du dossier, le label a été obtenu en juin 2016. Ce fut l'occasion de mettre en place un programme de visites, de rencontrer de nouvelles communes et d'explorer le champ du patrimoine rural et du paysage. Depuis, des formations régulières sont organisées pour le service par des spécialistes des paysages, comme lors de la dernière formation en novembre 2017 par le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) de la Drôme.

Grâce à cela, le service met en place des « randos patrimoine » commentées, en identifiant des boucles dans les villages permettant d'avoir des points de vue sur le paysage environnant. Ces randos existent actuellement sur une dizaine de communes et d'autres sont en cours de préparation. Elles nécessitent un travail important en amont avec les communes, notamment à partir des archives.

Il est d'ailleurs à noter que le service travaille aussi dans le cadre de la politique de la ville, avec les quartiers dits prioritaires : 2 cafés patrimoines ont été organisés à Romans et Valence, pour faire découvrir autrement ces quartiers et pour développer la médiation culturelle auprès des habitants. Ils seront suivis de propositions de visites autour du patrimoine de la Reconstruction.

Cette année, outre ces interventions dans les quartiers, on peut également citer l'inauguration du sentier patrimoine de la commune d'Hostun à l'initiative de l'association Patrimoin'Art, les visites de Noël (églises avec crèches) ou encore les 9 visites estivales « insolites », avec la compagnie « La 6e cervicale », autour de la question de l'eau, venant conclure un cycle de 2 ans sur ce thème (lavoir, moulins, canaux, conflits d'usage...). Cela permet d'aborder d'un point de vue différent des questions sensibles, comme la gestion de la ressource en eau sur le territoire, ou la question des types de cultures et de pratiques agricoles (paysages agricoles, installation de poulaillers industriels...). Plus qu'un outil de redécouverte du patrimoine, c'est également un outil de sensibilisation et de réflexion sur les paysages, l'environnement naturel et ses ressources, la vie dans les villages ainsi que les activités économiques agricoles par exemple.

L'action vise différents publics : principalement les scolaires durant l'année, ainsi que les touristes l'été, en lien avec l'Office du Tourisme, mais aussi le grand public résidant dans l'agglomération. Environ 14 000 personnes adultes ont été accueillies en visites commentées sur 2017, et 133 classes (environ 3 100 élèves). En plus de continuer et de développer l'offre actuelle à un plus grand nombre de communes, les marges de progrès portent aussi surtout sur la communication et l'information.



## FINALITE 4 COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS



**Principales thématiques concernées<sup>8</sup>:** inclusion sociale, emploi, logement, justice, urbanisme et cadre de vie, services urbains, prévention des risques, incivilité, solidarité intercommunale, coopération décentralisée...

**Principales compétences concernées:** petite enfance, enfance et jeunesse, politique de la ville, équilibre social de l'habitat

### ÉTAT DES LIEUX – OÙ EN EST L'AGGLO ?



- 45 millions** d'€ prévus pour la cohésion sociale dans le projet de territoire
- 34** multi-accueils collectifs et **2** crèches familiales
- 8** Lieux d'Accueils Enfants-Parents
- 11** Relais d'assistantes maternelles
- 1 065** places en accueil collectif dont **814** en public
- 8065** enfants de 0 à 3 ans sur le territoire de Valence Romans Agglo (2015)
- 28 millions** d'euros de budget pour la petite enfance
- 8** points jeunes pour les 12-17 ans
- 2** Point Information Jeunesse et e-PIJ
- 6** quartiers Politique de la Ville
- Plus de **400** logements rénovés

<sup>8</sup> Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable, CGDD, 2016



### ACTIONS – COMMENT L'AGGLO CONTRIBUE A LA FINALITE 4 ?



#### PROPOSER UNE OFFRE PETITE ENFANCE DE QUALITE

- ▶ Accompagnement de **9 porteurs de projets de micro-crèche privée** en lien avec les besoins identifiés dans le **diagnostic de territoire**, dont **4 aboutissent au 1<sup>er</sup> trimestre 2018**
- ▶ Actualisation du **guide tribu** qui liste les contacts et les modalités d'inscription des structures gérées par l'Agglo.
- ▶ Élaboration d'un **nouveau règlement de fonctionnement** des établissements Petite enfance et application des **nouveaux critères d'attribution des places** pour garantir des conditions harmonisées d'attribution sur le territoire à toutes les familles.
- ▶ Intégration d'un **volet social dans les critères d'attribution des places** en accueil collectif avec une attention particulière portée sur la situation familiale (précarité, parent isolé, retour à l'emploi...).
- ▶ Animation des **Lieux d'Accueils Enfants-Parents (LAEP)**, lieux d'écoute, d'échanges et de socialisation pour les enfants de 0 à 4 ans et leurs parents. Les LAEP sont ouverts à tous gratuitement afin de pouvoir rencontrer d'autres parents ainsi que des professionnels des domaines de la santé, du social ou de l'éducatif afin d'échanger notamment sur les difficultés de parentalité.
- ▶ Ouverture du multi accueil de Montmeyran.



**Rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance** avec le déménagement du multi accueil de Montmeyran dans de nouveaux locaux avec une capacité d'accueil passant de 19 à 24 enfants.

PROMOUVOIR LA SOLIDARITE TERRITORIALE :

- ▶ Continuité de l'utilisation des **fonds concours** destiné à aider financièrement les réalisations des communes, notamment les plus petites.



**En 2017, 2 projets soutenus dans le cadre des fonds concours voient leurs travaux achevés :** *réhabilitation de plusieurs tronçons de voirie (2 km) au village de Le Chalon (15 990 € attribués par le fonds) et des travaux d'amélioration de l'isolation thermique d'une partie du groupe scolaire Louis-Pergaud de Malissard (51 500 € alloués) après la précédente réfection de la toiture (qui avait bénéficié de 30 000 € par l'agglomération)*

AGIR DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE :

- ▶ **Suivi et portage du contrat de Ville** de l'Agglomération, qui a pour objectif de valoriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires. Le contrat de Ville est construit sur 3 piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain et l'emploi et le développement économique.
- ▶ Élaboration partenariale de la **programmation annuelle des actions à destination des quartiers Politique de la Ville.**
- ▶ Élaboration du dossier NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain)
- ▶ Suivi et réalisation d'études dans le cadre du protocole de préfiguration NPNRU : Parcours Résidentiels, Stratégie de peuplement, Développement Economique et stratégie commerciale.



*Mise en œuvre du POPAC, **programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés.***

PROMOUVOIR DES LOGEMENTS ACCESSIBLES POUR TOUS :

- ▶ **Aides à l'amélioration et à la réhabilitation de l'habitat** avec l'animation du PIG (Programme d'Intérêt Général) qui propose une aide financière et des conseils aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de leur habitat. L'objectif du PIG est de lutter contre les logements insalubres, de réaliser des logements locatifs à vocation sociale et de remettre sur le marché des logements locatifs vacants. La mission d'animation de ce programme est confiée au SOLIHA Drôme (ancien CALD).

- ▶ **Aides à la construction de logements locatifs sociaux.**
- ▶ **Création de la Maison de l'Habitat**, guichet unique (accueil sur Valence et sur Romans-sur-Isère) pour toutes questions relatives au logement : recherche de logement social, projet de construction ou de rénovation, besoin d'informations juridiques et/ou financières...La Maison de l'Habitat regroupe différents acteurs spécialisés dans l'information et le conseil dans les domaines du logement, de l'habitat durable et de l'énergie.
- ▶ Études en cours afin de définir une **stratégie commune à l'échelle** de l'agglomération : stratégie de peuplement, parcours résidentiels, élaboration d'une stratégie commerciale et de développement stratégique.



*Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat 2018-2023 le 1er juin 2017 (approbation prévue début 2018)*



## GRILLE D'ÉVALUATION DES ACTIONS

Présentation de l'action	Rôle de l'Agglo	Maitre d'œuvre Soutien financier Soutien administratif Soutien technique
	État d'avancement	
	Atteinte des objectifs	
	Auto appréciation	
Impact sur les finalités du développement durable	Finalité 1 Lutte contre le changement climatique	
	Finalité 2 Préservation de la biodiversité	
	Finalité 3 Épanouissement de tous	
	Finalité 4 Cohésion sociale et solidarité	
	Finalité 5 Modes de production et de consommation responsables	
Prise en compte des éléments de démarche	Participation des acteurs	
	Organisation du pilotage et transversalité	
	Évaluation partagée et amélioration continue	

Le Plan Local de l'Habitat (PLH) est le principal outil de définition d'une politique de l'habitat sur un territoire intercommunal. Document stratégique, il porte tout à la fois sur le parc public et privé, sur la gestion du parc existant et des constructions nouvelles, et sur l'attention portée à des populations spécifiques. Élaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, il définit les objectifs et principes de la collectivité pour répondre aux besoins en logements et indique les moyens pour y parvenir. En

plus de répondre aux besoins en logements, le PLH doit favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain, et être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat. Après une première génération du PLH, sur les anciennes intercommunalités du territoire, l'agglomération Valence Romans Agglo s'apprête à approuver un nouveau PLH, de seconde génération, plus ambitieux sur les objectifs et mieux doté en moyens humains et en budget (21 €/habitant/an). Le projet de PLH a été arrêté en octobre 2017 et devrait être approuvé en février 2018. Il est construit autour de 4 priorités fortes que sont :

- ▶ La régulation du marché foncier et immobilier, pour une répartition équilibrée de l'offre nouvelle entre pôles urbains et périurbains et pour préserver l'attractivité des villes et de l'agglomération ;
- ▶ La requalification du parc le plus ancien, en lien avec le Plan Climat Air Energie ;
- ▶ La diversification de l'offre de logements et les formes d'habitat pour fluidifier les parcours résidentiels, sur un territoire marqué par de fortes ségrégations sociales, en s'articulant avec le contrat de ville ;
- ▶ L'accompagnement des publics les plus fragiles dans leurs parcours résidentiels, en agissant non seulement sur l'offre et le rééquilibrage du parc social, mais aussi par une nouvelle implication de l'Agglo dans l'accueil, l'orientation et l'accompagnement du public, comme dans la gestion et l'attribution des logements sociaux.

Pour aboutir à cette révision du PLH, un important travail de concertation avec les élus des 56 communes et les partenaires (bailleurs, associations, DDT, DDSCS...) a été mené par l'agglomération. Cela s'est traduit par l'animation régulière d'instances de concertation : comité de pilotage restreint et comité de pilotage élargi à tous les maires et partenaires, commission développement durable (commission d'élus) et comités techniques thématiques (techniciens urbanistes des communes et partenaires techniques)...

En outre, trois séries de rencontres territoriales ont été organisées avec les maires par sous-bassins de vie pour partager les enjeux, puis les objectifs territorialisés du PLH. Enfin, l'élaboration du PLH a été rythmée par 3 « Rencontres du PLH », dont le but pédagogique a été d'ouvrir une réflexion sur les enjeux de diversification de l'habitat, sur les besoins en logements locatifs sociaux, la mise en œuvre du PLH et l'articulation PLH/PLU.

Au final, 14 actions majeures sont identifiées, dont la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation continueront d'être menées de façon partenariale, à travers le maintien des instances existantes ou nouvelles : comités de pilotage et de coordination, observatoire de l'habitat, Conférence intercommunale du logement, réunions partenariales et thématiques...



## FINALITE 5 TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE<sup>9</sup>



**Principales thématiques concernées<sup>9</sup> :** *Coopération territoriale, emploi local, écologie industrielle, économie solidaire, système de management environnemental, RSE, écoresponsabilité, achats responsables, éducation à l'environnement et au développement durable...*

**Principales compétences concernées :** *développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie*

### ÉTAT DES LIEUX – OÙ EN EST L'AGGLO ?



**92 millions d'€** prévus pour le développement économique et l'emploi dans le projet de territoire

**35** zones d'activités d'intérêt communautaire (en 2015)

Près de **2 000** créations d'entreprises par an en moyenne avec un taux de survie à 5 ans proche de 65% (supérieur à la moyenne nationale)

**6** pôles de compétitivité labellisés : Minalogic, Tenerrdis, Plastipolis, Trimatec, Imaginove, Terralia.

**21** lots vendus sur les parcs d'activité économique (soit 110 587 m<sup>2</sup> sur 10 parcs différents)

Plus de **550** emplois créés ou maintenus dans les 3 années à venir

**8** projets soutenus et accompagnés par l'incubateur GENE0 en 2015

Offre foncière économique de **35** espaces économiques à vocation industrielle, artisanale, logistique, tertiaire, commerciale...dont 127 hectares de terrains immédiatement disponible

<sup>9</sup> La dénomination « dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables » issue du cadre de référence et inscrite dans le III de l'article L110-1 a été modifiée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

<sup>10</sup> Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable, CGDD, 2016



### ACTIONS – COMMENT L'AGGLO CONTRIBUE-T-ELLE A LA FINALITE 5 ?



#### SOUTENIR L'EMPLOI LOCAL ET L'ECONOMIE DE PROXIMITE :

- ▶ Promotion des **chèques cadeaux Grenadine**, chèques cadeaux multi-enseignes utilisables auprès de plus de 160 commerçants locaux, repérables grâce à un autocollant et une affiche apposés en vitrine. Ces chèques cadeaux destinés aux comités d'entreprises et aux particuliers ont pour objectifs de soutenir les commerces de proximité.
- ▶ Soutien des entreprises du commerce et de l'artisanat dans leurs **travaux de modernisation** grâce à une aide à l'investissement.
- ▶ Soutien et promotion du projet citoyen de monnaie locale pour redynamiser l'économie de proximité avec la **première transaction avec la monnaie locale « Le Bel »** réalisée en janvier 2016, après 3 ans d'incubation du projet.



*Organisation du marché des emplois temporaires et des emplois d'été le 20 avril 2017 au parc des expositions à Valence. 128 stands et 113 employeurs proposent plus de 3 500 offres dans les domaines de l'administration, l'agriculture, l'animation, le commerce, l'industrie, l'hôtellerie, la restauration, la santé, les services aux entreprises, les sociétés de nettoyage, le transport et le BTP.*

#### VALORISER ET PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE :

- ▶ Finalisation d'une étude pour **formaliser la stratégie de développement économique** de l'Agglomération, avec la volonté de dédier une place importante à l'économie verte

- ▶ Soutien et promotion du **Pôle Images Sud Rhône-Alpes**, La Cartoucherie, lieu de travail et de collaboration des différents acteurs de l'image qui propose 6 500 m<sup>2</sup> de locaux et d'espaces mutualisés pour les acteurs de l'image et accueille plus d'une dizaine d'entreprises et associations.
- ▶ Création d'une **dynamique inter-entreprises** avec l'animation de réseaux d'entreprises, la mise à disposition de locaux destinés aux entreprises (La Cartoucherie, le Technosite, Le Condorcet et Orion) et la création d'une base de données des locaux disponibles.
- ▶ Participation à la dynamique entrepreneuriale du **pôle territorial de coopération économique, Pôle Sud**, par le biais de la participation des chargés de mission de la Direction Économique aux différentes activités développées par le Pôle (association de chefs d'entreprises ERB, association Romans Cuir, école de l'Entrepreneuriat, relocalisation d'activités industrielles, coopérative d'activités et d'emplois...).
- ▶ Finalisation de l'étude urbaine pour l'optimisation des zones d'activités dans le cadre de l'AMI TEPOS avec la réalisation d'une charte expérimentale pour la zone d'activité des Allobroges à Romans et mise en place de conseil architectural aux entreprises afin d'optimiser le foncier et requalifier la zone.
- ▶ Dissolution du syndicat mixte Rovaltain et intégration de cet espace premium certifié iso 14001 dans le giron de l'Agglo : <https://rovaltain.fr/fr/>



7<sup>e</sup> édition des **Trophées de l'entreprise** en 2017 avec une augmentation des candidatures, avec une quarantaine de dossiers déposés et 4 lauréats primés dans 4 catégories, Innovation Technologique, développement durable et/ou Made in France, ressources humaines et emploi et image et numérique.

#### FAVORISER L'EMERGENCE ET L'ANCRAGE DE PROJETS INNOVANTS :

- ▶ Soutien de la démarche French Tech « **Digital Valence Romans – French Tech in the Alps** », lancée en partenariat avec Grenoble, Chambéry et Annecy pour promouvoir les startups du numérique sur le territoire. Dans le cadre de la French Tech, **un espace de co-working** a été mis en place par le pôle numérique.
- ▶ Déploiement d'une **campagne nationale de marketing territorial**, les 3V. L'agglomération s'est associée avec Vitré et Vendôme, pour définir une charte d'accueil commune sur ces 3 territoires experts de l'aéronautique et du numérique et promouvoir leurs écosystèmes d'entreprises afin de favoriser l'implantation de nouveaux acteurs économiques.



Lancement d'un nouvel **appel à idées innovantes de l'incubateur GENE0**, véritable pépinière d'entreprises qui sélectionne des projets innovants pour bénéficier d'un accompagnement technique, humain et financier de la formalisation de l'idée jusqu'à la recherche de partenaires et l'implantation de l'entreprise sur le territoire.

#### IMPULSER UNE DYNAMIQUE TOURISTIQUE :

- ▶ Élaboration du **livre blanc du tourisme** dont l'objectif est de définir une stratégie partagée sur le territoire, en mettant en évidence 3 enjeux :
  - sublimer la richesse patrimoniale des deux pôles urbains et renforcer leur identité (gastronomie pour Valence, création et chaussures pour Romans)
  - Développer l'attractivité du secteur rural en valorisant les espaces naturels et l'écotourisme
  - Fluidifier la liaison Valence-Romans



Étude de faisabilité pour le **projet d'une halte fluviale** sur le Rhône et lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre dans l'attente d'études complémentaires notamment au niveau économique

#### SENSIBILISER LES CITOYENS ET LES ACTEURS LOCAUX AU DEVELOPPEMENT DURABLE :

- ▶ **Sensibilisation des entreprises à la démarche de transition énergétique** de l'Agglomération en partenariat avec les associations d'entreprises. Cette action pourrait mener à la création d'un Club d'entrepreneurs.
- ▶ **Sensibilisation des citoyens au tri et à la prévention des déchets** avec des agents de sensibilisation dédiées pour expliquer les consignes de tri, réaliser des actions de contrôle de la qualité du tri, proposer des solutions pour réduire ses déchets, aider les organisateurs de manifestations pour mettre en place le tri sur les événements/manifestations...
- ▶ **Sensibilisation des scolaires sur l'alimentation durable et équilibrée** dans 5 écoles dans le cadre des TAP avec des animations pour composer des menus équilibrés pour les autres écoles.

- ▶ **Sensibilisation des scolaires aux sciences et à la lecture publique** avec l'accueil, chaque année, de plus de 10 000 élèves de 450 classes, du primaire au collège au centre culturel communautaire Les Clévos-La cité des Savoirs et l'accueil sur l'année scolaire 2015-2016 dans les 14 médiathèques du réseau de lecture publique de plus de 13 000 élèves de 570 classes, de la maternelle au lycée ;
- ▶ **Sensibilisation des scolaires au patrimoine bâti, naturel et paysager** avec l'organisation de visites pédagogiques et d'ateliers pratiques par le service patrimoine.
- ▶ Création d'une campagne de communication grand public en faveur de la diminution et du tri des déchets.
- ▶ Lancement de la **13e campagne pédagogique à l'échelle des 51 communes** sur la forêt, l'eau, l'agriculture durable et l'alimentation, ainsi que la transition énergétique et la biodiversité. Pour l'année 2016/2017, 95 classes se sont inscrites dans 64 écoles différentes.
- ▶ Participation de plus de 180 acteurs économiques aux ateliers territoriaux du PCAET
- ▶ Concertation avec ENEDIS pour l'installation d'un poste source pour renforcer l'approvisionnement électrique de la zone de Rovaltain dans une démarche intégratrice de la stratégie de sobriété énergétique de la zone.
- ▶ Adhésion de la SEM ROVALER au club d'entreprises CEV



**Plus d'une centaine de sensibilisations sur la gestion et la prévention des déchets**

*réalisées suite à une demande d'usager et plus d'une vingtaine animations et tenues de stands.*

**525 familles sensibilisées aux économies d'énergie** à l'occasion de distributions d'ampoules économes dans le cadre de l'opération LED dans les TEPCV, en partenariat avec les CCAS, le Café des Âges et diverses associations (Activ'seniors, Aider...).

## ZOOM SUR LA STRUCTURATION DE LA FILIERE HYDROGENE ET DE LA FILIERE RECUPERATION DE CHALEUR FATALE

### GRILLE D'EVALUATION DES ACTIONS

Présentation de l'action	Rôle de l'Agglo	Maitre d'œuvre Soutien financier Soutien administratif
	État d'avancement	
	Atteinte des objectifs	
	Auto appréciation	
Impact sur les finalités du développement durable	Finalité 1 Lutte contre le changement climatique	
	Finalité 2 Préservation de la biodiversité	
	Finalité 3 Épanouissement de tous	
	Finalité 4 Cohésion sociale et solidarité	
	Finalité 5 Modes de production et de consommation responsables	
Prise en compte des éléments de démarche	Participation des acteurs	
	Organisation du pilotage et transversalité	
	Évaluation partagée et amélioration continue	

Labélisée territoire à énergie positive (TEPOS) depuis 2012 par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes puis territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) début 2015 par le Ministère du Développement Durable, puis engagée dans un Plan Climat Air Énergie Territorial fraîchement adopté (voir zoom action finalité 1), l'agglomération de Valence Romans a clairement identifié la transition énergétique comme un levier important de développement de son territoire en général, et de développement économique en particulier.

Deux filières notamment bénéficient déjà d'un écosystème local (acteurs, projets, soutiens) favorable que l'agglomération souhaite renforcer : la filière hydrogène et la récupération de chaleur fatale dans les secteurs industriels.

Rappelons par exemple que l'agglomération a inauguré, en 2016, une première station de recharge d'hydrogène (voir rapport de développement durable 2016), et qu'une seconde est déjà prévue. De plus, divers acteurs locaux concourent aux innovations technologiques sur la transition énergétique, qu'il s'agisse d'acteurs publics ou dans lesquels les collectivités sont parties prenantes, comme le pôle de compétitivité TENERDDIS dont l'agglomération est administrateur, Valence Romans Déplacement, la SEM ROVALER (acteur de la production locale d'énergie renouvelables) ainsi que plusieurs entreprises locales innovantes.

Enfin, Valence Romans Agglo travaille à la mise en place d'un consortium hydrogène gaz verts, de type fab lab territorial, afin de capitaliser l'expertise disponible sur son territoire en partenariat avec les acteurs nationaux et régionaux comme le CEA, TENERRDIS, les entreprises et la plateforme mutualisée d'innovation écotox.

À ce titre, l'agglomération vient de candidater auprès du Ministère à un Contrat de transition écologique sur le sujet « gaz verts R&D, production et usages ».

Cette candidature est la préfiguration d'une démarche que l'agglomération souhaiterait voir élargie à l'ensemble des deux autres EPCI du périmètre du SCoT du Grand Rovaltain Drôme Ardèche, document structurant pour son territoire et résolument engagé dans la transition écologique.

# exemplarité & PERSPECTIVES





## EXEMPLARITE L'AGGLO S'ENGAGE

L'Agglo s'est engagée dans une démarche d'exemplarité afin d'agir en interne pour un développement durable, elle mène une politique d'écoresponsabilité qui tend à répondre à l'ensemble des finalités du développement durable :



### FORMER ET SENSIBILISER LES SERVICES ET LES ELUS AU DEVELOPPEMENT DURABLE :

- ▶ Formation sur la gestion différenciée des espaces verts communaux pour les agents techniques des communes du nord du territoire.
- ▶ Formation au solaire thermique dans le cadre du Plan Chaleur Solaire.
- ▶ Formation/sensibilisation des élus autour de l'agriculture biologique et des enjeux fonciers.
- ▶ Sensibilisation des services sur les volumes et les bonnes pratiques en termes d'impression avec la mise en place d'un suivi statistique des impressions par service.
- ▶ Formation des services à l'éco conduite.
- ▶ Formation aux méthodes d'évaluation et fonction des zones humides
- ▶ Mise en place de poubelles de tri des papiers-cartons pour les agents.
- ▶ Accompagnement des services communaux et intercommunaux dans une meilleure prise en compte de la biodiversité.

### PRENDRE EN COMPTE LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DANS LA COMMANDE PUBLIQUE :

- ▶ Atteinte de l'objectif fixé sur le projet de rénovation urbaine du secteur Hauts de Valence, de réalisation de 56 000 heures d'insertion pendant la période 2009/2016.
- ▶ 6 176 heures d'insertion en 2016 dans les marchés de l'agglo, en croissance depuis la systématisation des clauses d'insertion dans les marchés due à la mutualisation du service ville et agglo en septembre 2016
- ▶ Inclusion de clauses d'insertion dans les marchés tant dans ceux de travaux que de services et prestations intellectuelles (dès que leur objet et leur durée le permet)

- ▶ Renforcement de l'effort des maîtres d'ouvrage (Agglo et Ville de Valence) suite à l'atteinte des objectifs PRU, porté à 6 % du nombre total des heures travaillées dans le cadre des projets de rénovation urbaine des secteurs Hauts de Valence et Polygone. Ce taux de 6% est également l'objectif fixé pour les marchés hors PRU à moduler selon l'objet et la durée des marchés, et quand cela est possible, porté à 7% notamment en faveur des publics de 18 à 25 ans.
- ▶ Poursuite de la sensibilisation des opérateurs économiques en matière d'insertion via les pièces des marchés, l'accompagnement par les maîtres d'ouvrage et leur partenaire (Diedac Plie)
- ▶ Sensibilisation des services en charge de la commande publique (achats et marchés) à l'achat durable ou social (ex : pratique bien maîtrisée des clauses sociales dans les marchés et incitation des techniciens à y recourir) Dupliquer pour l'environnement ce qui s'est mis en place sur l'insertion dans les marchés publics (contrats publics, travaux et services associés, concessions).
- ▶ Intégration de critères environnementaux dans le projet du nouveau centre aquatique de l'Épervière, dans le projet de rénovation de la médiathèque La Monnaie sur Romans.
- ▶ Réflexion sur les énergies renouvelables dans la construction ou la rénovation de plusieurs sites (Latour-Maubourg, Jacques Brel, centre aquatique de l'Épervière).

### AGIR SUR LA CONSOMMATION DE PAPIER :

- ▶ Politique d'optimisation des impressions avec le déploiement de copieurs mutualisés.
- ▶ Politique d'impression établie avec une AMO, et diffusée aux codirs Ville/Agglo
- ▶ Insertion du critère « Imprim vert » dans tous les marchés d'impression.
- ▶ Gestion raisonnée des impressions avec une attention particulière apportée à la quantité de tirage des documents de communication.
- ▶ Intégration dans la nouvelle charte graphique de la possibilité d'impression en noir et blanc.
- ▶ Limitation de la production de documents écrits grâce au nouveau site, avec par exemple la mise en ligne de cartographie qui évite l'impression de documents coûteux et volumineux (par exemple guide des producteurs locaux).

### AGIR SUR LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE :

- ▶ Valorisation de certificats d'économie d'énergie
- ▶ Équipement d'une flotte de véhicules verts avec des véhicules hybrides et électriques (achat de 3 nouveaux véhicules hybrides et d'une fourgonnette à hydrogène en 2016).
- ▶ Processus en cours pour améliorer la connaissance du patrimoine, harmoniser les pratiques et se doter d'outils de suivi et de gestion des consommations d'énergie et d'eau.

- ▶ Optimisation de la gestion de l'éclairage public (schéma de gestion de l'éclairage public, état des lieux du matériel existant : 84 000€ ont été investis dans des audits visant à identifier le patrimoine des 56 communes de l'agglomération, pour cibler les actions les plus urgentes)
- ▶ 500 000 € consacrés spécifiquement au remplacement des luminaires équipés d'anciennes lampes énergivores au mercure. En 2017 près de 600 luminaires ont été remplacés dans ce cadre.
- ▶ Travail sur les baisses d'intensité de la lumière en milieu de nuit : 40 % d'économies attendues. De plus, 26 communes ont souhaité mettre en place des coupures aux heures les plus creuses, générant une économie d'énergie estimée à 285 000 kWh, pour un montant de 25 000 € TTC. L'optimisation des plages horaires d'éclairage (avec l'installation d'horloges astronomiques) permettra quant à elle des économies de 240 000 kWh, soit plus de 30 000 € TTC
- ▶ Gestion optimisée du parc informatique, et modernisation du matériel de serveurs pour réduire les consommations. De plus, le parc informatique sera désormais renouvelé tous les 7 ans au lieu de 6 actuellement, ce qui réduit fortement l'impact carbone du parc, renouvelé moins souvent. Après 7 ans, le matériel qui peut être reconditionné est donné aux écoles ou à des associations
- ▶ L'étude et l'accompagnement Green IT se fera en 2019, et a été inscrite au Schéma Directeur des Systèmes d'Information à hauteur de 25k€ TTC

#### UTILISER DES FOURNITURES ECORESPONSABLES :

- ▶ Utilisation de papier recyclé sur la majeure partie des documents de communication et sur le magazine de l'Agglomération tiré à 116 870 exemplaires.
- ▶ Utilisation de produits d'entretien écoresponsables.

#### MENER UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DURABLE :

- ▶ Élaboration du schéma de mutualisation avec 5 formes de coopération : groupements de commandes, conventions de prestations de service, conventions de mise à disposition de service, biens et services communs.
- ▶ Sensibilisation des nouveaux arrivants dans les services de l'Agglomération.
- ▶ Création d'une Direction Commune des Ressources Humaines.
- ▶ Réunions régulières des instances paritaires représentatives du personnel / 4 CT, 4 CHSCT et 2 CAP pour chacune des 2 collectivités.
- ▶ Mise en place d'un dialogue social régulier, accompagnement des agents transférés ou mutualisés : rencontre DRH / OS mensuelle
- ▶ Candidatures en ligne sur le site
- ▶ Nouvel intranet depuis le 1er septembre 2017 pour le développement de la e-communication ou mutualisés.





## PERSPECTIVES COMMENT FAIRE MIEUX DEMAIN ?

L'objectif du rapport de développement durable est bien d'évaluer l'impact de la politique de développement durable de la collectivité afin d'adapter et d'orienter ses choix budgétaires pour mieux intégrer les enjeux du développement durable. À ce titre, dans une optique d'amélioration continue l'Agglomération a identifié plusieurs champs d'action à mettre en œuvre pour les années à venir.

### METTRE EN PLACE UN REPORTING ENVIRONNEMENTAL :

- ▶ Développement de la culture de l'évaluation afin d'être en mesure de suivre les impacts concrets de la politique de développement durable et d'en assurer le suivi puis le reporting.
- ▶ Identification du budget consenti par la collectivité en faveur de sa politique environnementale.
- ▶ Mise en place d'un pilotage efficace des fluides utilisés par les bâtiments de l'Agglo.

### AMELIORER LA DEMARCHE D'ECORESPONSABILITE :

- ▶ Impulsion d'une démarche écoresponsable dans le cadre des processus d'accompagnement du changement et intégration d'un axe de progrès dans le projet d'administration validé fin 2017.
- ▶ Poursuivre l'intégration en cours de l'écoresponsabilité dans les processus RH (projets de direction, fiches de postes, entretiens annuels d'évaluation) et valorisation du rôle de référent énergie/développement durable dans les démarches transversales.
- ▶ Réflexion sur le télétravail avec une expérimentation lancée à compter de septembre 2017 pour un an.
- ▶ Développement de la participation des agents et des élus pour faire émerger des idées nouvelles en cours avec le projet d'administration.
- ▶ Renouvellement parc copieurs avec une re-communication sur la politique d'impression et sur les « bonnes pratiques »

### DEVELOPPER UNE POLITIQUE RH RESPONSABLE :

- ▶ Dématérialisation des demandes de formation
- ▶ Identifier les suites à donner à l'expérimentation en cours (de septembre 2017 à septembre 2018) sur le télétravail
- ▶ Numérisation des dossiers agents
- ▶ Plans d'action consécutifs à la démarche QVT/RPS

- ▶ Déménagement d'une partie des services administratifs place J. BREL (sur les aspects RH)
- ▶ Mise en place d'un plan de déplacement dédié (flotte de vélos électriques, covoiturage en navettes pour les trajets centre-ville / place J. Brel, mise à disposition d'un logiciel de covoiturage pour les trajets domicile travail)
- ▶ Intégration de la dimension développement durable dans la restauration prévue sur place et dans la distribution de boissons
- ▶ Amélioration du dispositif Entretien Professionnel Annuel

### DEVELOPPER LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION :

- ▶ Intégration des enjeux environnementaux dans le plan de formation.
- ▶ Développement des outils de communication internes et externes de l'Agglomération pour sensibiliser le public aux questions environnementales et aux enjeux du développement durable (stands d'information, documents écrits...)
- ▶ Développement de la concertation avec la société civile sur les actions environnementales mises en œuvre et celles qui restent à conduire.
- ▶ Implication des partenaires et des acteurs locaux dans la politique de suivi et d'évaluation de l'Agglomération.
- ▶ Réflexion en cours pour que le Conseil de Développement intercommunal soit partagé avec les 3 EPCI concernés par le périmètre du SCOT d'ici fin 2017.

### METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE :

- ▶ Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en visant la labellisation Cit'ergie en 2018 et en inscrivant les principes directeurs de la démarche TEPOS.
- ▶ Construction d'une planification énergétique territoriale prévue pour 2018 qui permette à l'Agglo de suivre ses objectifs sur la consommation finale d'énergie du territoire et sur la production d'énergie renouvelable au regard des potentiels locaux identifiés.
- ▶ Massification des opérations de rénovation énergétique.
- ▶ Évolution des pratiques internes pour mieux prendre en compte les questions de performance environnementale dans l'attribution des permis de construire, des demandes de travaux et dans l'élaboration des PLU communaux.
- ▶ Lancement du schéma directeur énergie
- ▶ Poursuite et amplification du dispositif d'accompagnement aux rénovations de l'habitat et travail sur des outils financiers pour augmenter les accompagnements

### ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES :

- ▶ Mise en œuvre d'une stratégie de prévention des déchets qui est actuellement en cours d'élaboration pour contribuer aux objectifs nationaux de réduction (- 10 % des déchets ménagers et assimilés d'ici 2020).
- ▶ Structuration d'une démarche autour de l'économie circulaire.
- ▶ Conception de nouveaux gobelets réutilisables
- ▶ Lancement d'une démarche d'éco-exemplarité de la collectivité
- ▶ Démarrage des travaux du Projet Joyeuse : aménagements contre les inondations et restauration physique de la rivière.
- ▶ Mise en place du nouveau plan d'entretien de 5 ans qui est une continuité pour les rivières Joyeuse-Chalon-Savasse et une nouveauté pour les rivières Bessey, Béaure, Charlieu et Lotte

### AMELIORER L'OFFRE DE SERVICES POUR LA FAMILLE ET LA SECURITE

- ▶ Accompagnement du délégataire pour la construction d'un nouveau crématorium (en remplacement de celui de Valence) sur la commune de Beaumont les Valence.
- ▶ Harmonisation de l'offre des relais assistantes maternelles pour garantir un service de qualité toute l'année.
- ▶ Réflexions autour de la création d'un CISP (conseil intercommunal de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation) permettant d'élaborer une stratégie territoriale concertée et dynamique à l'échelle d'un territoire plus élargi et partagé, avec échanges d'informations et mise en place de projets mutualisés

### AMELIORER LES SERVICES CULTURELS

Pour le conservatoire :

- ▶ Fusion des bases de données Duonet (plateforme internet) début d'année 2018
- ▶ Mise en place des inscriptions en ligne et des pré-inscriptions pour la rentrée 2018
- ▶ Pilotage du nouveau projet d'établissement dès janvier 2018.

Pour les médiathèques :

- ▶ Mise en place d'un portail Jeunesse en partenariat avec le service petite-enfance dédié aux parents et aux professionnels du secteur
- ▶ L'amélioration du service de mise à disposition de postes publics connectés à internet



### HARMONISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AU SERVICE DU TERRITOIRE

- ▶ Lancement d'un schéma d'urbanisme commercial et de services sur le territoire de Valence Romans Agglo ayant pour vocation de faire émerger les enjeux en matière d'équilibre commercial entre la périphérie et les centres villes dans une perspective d'attractivité des villes et bourgs de l'Agglomération.
- ▶ Intégration des ZA communales dans le périmètre intercommunal dans le cadre de la loi Notre
- ▶ Déploiement des actions phares issues de l'étude stratégique de développement économique basé sur 3 axes majeurs :
  1. territoire attractif : L'enjeu réside notamment dans la connectivité du territoire, dans la redynamisation des centres villes et à la construction d'une image économique du territoire
  2. territoire innovant : le territoire a pour vocation d'accompagner les entreprises innovantes à fort potentiel économique et les projets collaboratifs qui mêlent notamment acteurs publiques, entreprises, citoyens. Cette intelligence collective est l'un des marqueurs forts de notre territoire qui lui permet d'être résilient tout en respectant les équilibres sociaux et environnementaux du territoire.
  3. Territoire productif : il s'agit d'accompagner les entreprises industrielles pour faire face aux enjeux de la transition énergétique et de la transition numérique.

Ce travail collaboratif a mobilisé entreprises, acteurs publics et VRA pendant 1 an environ sur une vingtaine de réunion dans une optique de décloisonnement et de fertilisation croisée. Cette démarche d'hybridation constitue la première étape vers une action économique plus intégratrice.

L'ensemble de ces perspectives à court, moyen et long terme dessine la feuille de route de la politique de développement durable de l'Agglomération qui vise à poursuivre, améliorer et étendre l'ensemble des actions engagées.

**Mise en page :** Service Communication Valence Romans Agglo - Janvier 2018

**Photographies :** Valence Romans Agglo, Patrick Gardin, Juan Robert, Mickaël Appelian, Myriam Vorrepe, Timothée Nalet, Renaud Vezin, Fotolia/Lamax





valence  
ROMANS  
AGGLO

**VALENCE ROMANS AGGLO**

Avenue de la Gare - BP 10 388

26958 Valence Cedex 9

Tél. 04 75 81 30 30

[www.valenceromansagglo.fr](http://www.valenceromansagglo.fr)